

“  
**Agir ensemble  
contre  
l'illettrisme**  
”

e-lci

Le fil d'informations de la prévention  
et de la lutte contre l'illettrisme

Janvier 2018

*Ce que nous avons accompli ensemble  
depuis 17 ans,  
c'est notre force pour continuer demain.*

*En 2018, toute l'équipe  
de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme  
sera plus mobilisée que jamais  
pour que l'illettrisme poursuive son recul.*

*L'ANLCI  
vous souhaite une excellente année 2018.*



## CONDUIRE LES PERSONNES LES PLUS FRAGILES VERS LA MAITRISE DES COMPETENCES DE BASE : L'AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME TIENT SA FEUILLE DE ROUTE POUR L'ANNEE 2018

L'assemblée générale de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, instance de pilotage et de coordination de l'action des ministères dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, a approuvé le 21 novembre dernier la feuille de route de l'ANLCI pour l'année 2018.

Les priorités données à la lutte contre l'illettrisme en 2018 sont orientées vers la mise en œuvre du grand plan d'investissement du Gouvernement consacré au développement des compétences. Près de 1.300.000 personnes en activité et 250.000 demandeurs d'emploi ne maîtrisent pas suffisamment les compétences de base (enquête information et vie quotidienne INSEE-ANLCI de 2012).


Il est alors nécessaire de conduire ceux qui ne bénéficient jamais de la formation professionnelle vers la lecture, l'écriture, le calcul, le numérique, de se tourner vers ces personnes, quelle que soit leur situation, pour rendre effectif leur accès à la formation de base.

C'est le sens de cette feuille de route 2018 de l'ANLCI adoptée par son Assemblée générale.

 [Consulter la feuille de route de l'ANLCI](#)

« Ne pas savoir lire, écrire, compter... » L'interview d'Hervé Fernandez, directeur de l'ANLCI dans la revue en ligne Metis – Correspondances européennes du travail - janvier 2018

« Pour l'année 2018, le contexte est très fortement marqué par la mise en place du grand plan d'investissement du Gouvernement dont l'une des quatre priorités est tournée vers la nécessité d'édifier une société de compétence. Il s'agit de consolider ou de favoriser l'acquisition de nouvelles compétences, à commencer par les compétences de base, pour sécuriser les trajectoires professionnelles et s'appuyer surtout le potentiel de notre capital humain. L'investissement dans le développement des compétences de base, notamment digitales, est d'autant plus nécessaire que les entreprises sont particulièrement impactées par les transformations numériques. »

 [Lire l'interview d'Hervé Fernandez](#)

**CESER Auvergne-Rhône-Alpes : « Former pour et par le travail », retour sur le colloque du 19 décembre 2017, à Lyon.**

Le CESER et l'AGEFOS PME Auvergne-Rhône-Alpes co-organisaient un colloque sur le thème "Former pour et par le travail", le mardi 19 décembre dernier au siège de la Région à Lyon. Deux tables rondes étaient animées lors de ce colloque avec des témoignages d'entreprises, de salariés et d'acteurs de l'orientation, de l'emploi et de la formation.



A l'issue de cette journée de réflexion, le CESER a soumis plusieurs préconisations pour l'acquisition des savoirs de base et la lutte contre l'illettrisme pour les salariés en difficulté.

**Zoom sur quelques préconisations du CESER Auvergne-Rhône-Alpes**

**- Mieux identifier les publics fragilisés et anticiper les besoins de qualification**

« Les publics salariés fragilisés doivent être pleinement pris en compte dans les documents d'orientation et de planification en cours d'élaboration : le CPRDFOP et le Plan régional de lutte contre l'illettrisme. La lutte contre l'illettrisme doit faire l'objet d'un engagement de l'ensemble des partenaires. »

**- Développer des ingénieries de formation spécifiques aux salariés fragilisés**

« éviter la stigmatisation au sein de l'entreprise (public en situation d'illettrisme par exemple) :

- En développant les formations en situation de travail (FEST) en les reconnaissant comme une modalité de formation à part entière ;
- En mobilisant les outils numériques dans le double but d'améliorer la performance pédagogique et de familiariser les publics à leur usage autre que ludique »

**- Développer les compétences transversales et transférables**

- En développant la définition des référentiels d'emploi et donc de formation en blocs de compétences ;
- En introduisant cette notion dans les actions d'accompagnement et d'orientation à côté de celle de métier (CEP, SPRO) pour introduire chez les actifs une autre vision de leurs possibilités de parcours et de développement de leurs compétences ;
- En généralisant la certification des cursus de formation et des qualifications par blocs de compétences. De ce point de vue, le développement des CQPI (Certificats de qualification professionnelle interbranches) constitue une voie intéressante dans le cadre de la mobilité intersectorielle. Ils permettent d'identifier des activités identiques ou proches, des capacités ou des compétences communes à plusieurs branches professionnelles. »

**- Renforcer l'accès aux compétences de base et proposer un accompagnement global renforcé pour les publics les plus fragilisés**

- En consolidant les nombreux dispositifs existants et en les déployant en fonction des besoins identifiés dans les territoires ;
- En faisant le bilan du Plan régional de lutte et de prévention contre l'illettrisme et en construisant un nouveau programme d'actions sur le périmètre Auvergne-Rhône-Alpes.  
Le Conseil régional pourrait élaborer un programme innovant préalable à l'entrée en formation, pour un accompagnement renforcé des publics éloignés de l'emploi, sur un mode d'alternance spécifique. L'objectif de ce programme serait à la fois l'acquisition du socle de compétences pour chacun et la validation du projet professionnel. »



 [Retrouver les actes de ce colloque sur le site du CESER Auvergne-Rhône-Alpes](#)

**« Agir pour une société solidaire et inclusive » - Retour sur les Rencontres des PEP, les 14 et 15 décembre 2017**

Ces Rencontres proposaient de croiser les regards, de s'interroger sur la notion d'inclusion à partir d'actions éducatives sociales et culturelles, en France, en Europe et à l'international.

Cette 4e édition, conçue comme un forum social s'est articulée autour de conférences en plénière, tables rondes, ateliers, présentations d'actions locales innovantes portées par les PEP et ses partenaires. L'ANLCI a été invitée à présenter ses actions qui, elles aussi, contribuent à renforcer cette société solidaire et inclusive. Hervé Fernandez, le directeur, a participé à une table ronde où il a pu présenter la démarche des Actions Educatives Familiales que les PEP contribuent à développer sur l'ensemble du territoire.



En tant que membre de son Comité consultatif, la fédération des PEP est un partenaire majeur de l'ANLCI.

 Découvrez le retour en image de cette [4<sup>e</sup> édition des Rencontres des PEP](#) et visionnez les conférences et tables rondes sur [Colloque TV](#).

## Mesquestionsdargent.fr : le nouveau portail d'éducation financière de la Banque de France.

Les personnes en situation d'illettrisme sont en difficulté avec la lecture et l'écriture mais elles peuvent également être en difficulté avec le calcul et le numérique, autant de difficultés qui peuvent se cumuler et avoir un impact sur la gestion de leur budget et détériorer les relations avec leur banque.

La Banque de France a été désignée opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière des publics en décembre 2016.

Dans le cadre de cette mission, le portail *Mes questions d'argent* (MQDA) a pour ambition d'être un point d'entrée vers de l'information simple et vérifiée.



Qu'est-ce qu'un LEP ?  
Pourquoi une banque refuse de m'ouvrir un compte ?  
Qui contacter en cas de litige ?

Toutes les réponses à ces questions sont accessibles en trois clics grâce aux huit rubriques regroupant une centaine de



thématiques et plus de 1 400 liens scrupuleusement sélectionnés afin de respecter des critères de pédagogie, d'accessibilité, de neutralité, d'actualité, et de gratuité.

En plus des rubriques destinées au grand public (les ressources sont à des degrés différents de complexité), un onglet a été créé pour les intervenants sociaux afin de leur proposer des ressources pédagogiques pour leur mission d'accompagnement des publics en situation de fragilité financière. Dans le même esprit, un espace dédié aux enseignants a été créé avec des ressources qu'ils peuvent intégrer dans leur cours.

Mes questions d'argent c'est donc mieux comprendre pour mieux décider.

 [Découvrir le portail Mes questions d'argent](#)

## La lutte contre l'illettrisme au coeur des orientations du Programme Régional de Formation (PRF) 2019-2022 de la Région Occitanie

Les orientations du Programme Régional de Formation 2019-2022 ont été présentées aux partenaires et organismes de formation les 12 et 17 janvier, en présence d'Emmanuelle Gazel, Vice-Présidente de la Région Occitanie, en charge de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage. Ce programme s'appuie sur les orientations fixées dans le cadre du CPRDFOP.

Ainsi, une démarche de structuration des nouveaux dispositifs de formation constitutifs du PRF Occitanie et d'identification des besoins de formation a été conduite tout au long de l'année 2017 et en ce début d'année 2018. L'ensemble des acteurs emploi formation (branches professionnelles, réseaux d'accueil, d'information et d'orientation, appareil de formation) a été concerté.

Ce programme régional de formation 2019-2022 sera structuré autour de 5 dispositifs complémentaires permettant d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans des parcours individualisés :

1. **La lutte contre l'illettrisme.**
2. Le « Projet Pro » qui aura vocation à accompagner les personnes dans la définition de leur projet professionnel notamment par la découverte de métiers et l'acquisition de savoirs de base.
3. Le programme « Qualification » qui permettra aux demandeurs d'emploi d'acquérir des compétences reconnues par une certification ou une qualification et ainsi de renforcer leurs chances de retour à l'emploi et de sécuriser leur parcours professionnel.
4. Le programme « Formation des détenus » qui contribuera à la réinsertion de personnes détenues en leur permettant d'élever leur niveau de qualification et de valider les compétences et expériences acquises précédemment ou pendant la détention.
5. Le Programme de lutte contre le décrochage scolaire (Declic) qui permettra aux jeunes décrocheurs âgés de 16 à 18 ans d'acquérir les prérequis nécessaires pour reprendre une formation.

 [Consulter la présentation du programme régional de formation](#)



Kaleda, la mission régionale lutte contre l'illettrisme et alphabétisation, relai de l'ANLCI en Guyane, a réuni lors d'un séminaire à l'initiative de la DIECCTE, les 13 et 15 décembre 2017, les responsables d'une quarantaine d'organismes de services publics, d'entreprises et de la société civile. Il s'agissait de réfléchir aux problématiques des transformations digitales de la société et de proposer des solutions concrètes pour agir.

A cette occasion, plusieurs initiatives locales ont été exposées. Egalement, les actions de la Réunion dans l'accompagnement aux services de santé en ligne, du réseau social professionnel « Insertion Demain » et de la Charte de l'ANLCI « Pour que le numérique profite à tous, mobilisons-nous contre l'illettrisme » ont été présentées. Les travaux ont abouti à la formulation de huit propositions, pour lesquelles des organismes participants se sont engagés :



1. Une solution technique pour alimenter le matériel informatique.
2. Un travail en réseau entre animateurs numériques.
3. Une expérimentation au sein d'une Maison de Services Au Public (MSAP) comme support de développement des TPE et du télétravail.
4. Un guide des bonnes pratiques Ressources Humaines en lien avec la transformation digitale.
5. La coproduction de supports numériques de connaissance du monde du travail par les demandeurs d'emploi, pour les demandeurs d'emploi.
6. La création d'une plateforme territoriale pour le secteur de la formation et de l'accompagnement au numérique.
7. La prise en compte des usages et des besoins des acteurs de la formation et de la médiation numérique, ainsi que des personnes en difficulté avec les compétences numériques dans le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique Territoriale (SDANBT).
8. La mise en place de conventions d'étude prospective et d'engagement de développement de l'emploi et des compétences.

### « Quand illettrisme et numérique se rencontrent » - Une journée régionale en PACA sur le thème « Illettrisme et numérique »

Les acteurs de la lutte contre l'illettrisme et ceux de la médiation numérique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont réunis le 21 décembre 2017 à Marseille à l'initiative du Centre Ressources Illettrisme (CRI PACA) et de l'Association Régionale de Soutien aux Espaces Numériques de l'Information et de la Communication (ARSENIC).

Cette journée leur a permis d'explorer les évolutions de la société par les transformations numériques, les opportunités de la digitalisation et les risques d'aggravation de l'exclusion des personnes en difficulté avec les compétences de base en l'absence d'accompagnement humain adapté. Des éclairages sur ces évolutions et des exemples d'actions ont été apportés par des intervenants régionaux de ces réseaux.

La Charte « Pour que le numérique profite à tous, mobilisons-nous contre l'illettrisme » proposée par l'ANLCI ainsi que des exemples d'initiatives pour l'inclusion numérique des personnes en situation d'illettrisme ont fait l'objet d'une intervention d'Elie Maroun, chargé de mission national sur les questions du numérique. L'ODENORE, également, a présenté ses travaux au sujet du non-recours aux services et droits publics vécu par les personnes en difficulté face à l'accès et l'usage du numérique.

Un mini-forum ouvert était organisé pour échanger autour des expériences réussies, des points de vigilance et des propositions d'actions de chacun des participants. Ces échanges feront l'objet d'une synthèse disponible sur le [site du CRI PACA](#), prochainement.



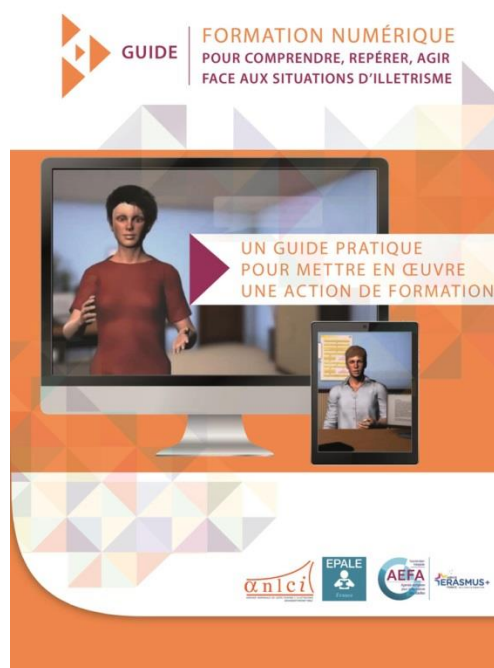
« Pour comprendre, repérer, agir face aux situations d'illettrisme » l'ANLCI met à disposition de tous un guide pratique pour mettre en œuvre une action de formation.

Un nouveau guide pratique est mis à disposition par l'ANLCI sur son site [www.anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr) et sa plateforme de formation digitale <http://www.anlci-elearning.com>

Ce guide offre aux porteurs de projets des clés et des repères pour mettre en œuvre une action visant à renforcer la prise en charge des situations d'illettrisme, en prenant appui sur les parcours de formation en ligne proposés sur la plateforme numérique de l'ANLCI : <http://www.anlci-elearning.com>

Vous souhaitez sensibiliser vos collaborateurs à la problématique de l'illettrisme et ses enjeux, ou mettre en œuvre, en interne, une action de formation à destination des conseillers ou des encadrants pour une prise en charge efficiente des personnes confrontées à l'illettrisme ? Ce guide dresse une cartographie des usages possibles des parcours de formation en ligne, en fonction des objectifs propres à chaque acteur.

Il capitalise les leviers mobilisés et les conditions de réussite relevés dans les pratiques de l'ANFH, Uniformation, Pôle Emploi la Réunion et du Fongécif Ile-de-France qui sont autant d'acteurs à s'être déjà approprié les contenus de la formation digitale.



📎 Télécharger le guide sur le [site de l'ANLCI](http://www.anlci.gouv.fr) et sur <http://www.anlci-elearning.com>

@ Anaïs SERHOUNI, chargée de mission nationale à l'ANLCI : [anaïs.serhouni@anlci.fr](mailto:anaïs.serhouni@anlci.fr)

## PARTAGE DES BONNES PRATIQUES



### ZOOM SUR LES KITS PRATIQUES CONSACRÉS À LA CERTIFICATION CléA

CléA : qu'est-ce que c'est, qui fait quoi, comment ça marche ? Deux ans après la mise en place de ce certificat interprofessionnel, plusieurs ateliers de ce Forum avaient pour objectif d'analyser des premières pratiques, afin de formaliser de premiers acquis pour les acteurs ayant encore besoin de s'approprier ce dispositif. Quelles sont les personnes qui accèdent à CléA ? Est-il opportun d'orienter des personnes en situation d'illettrisme vers CléA ? À quels arguments les professionnels peuvent-ils recourir pour les encourager à s'inscrire dans un parcours CléA ? Quelles sont les modalités possibles pour les parcours de validation, partielle ou totale, adaptés à chacun ?

- Comment faciliter l'accès à la certification CléA pour les personnes en situation d'illettrisme ?
- Comment accompagner les salariés en difficulté avec les compétences de base dans leur parcours professionnel ?
- Comment conduire les salariés de l'insertion par l'activité économique ne maîtrisant pas les compétences de base vers l'obtention de CléA ?
- Comment proposer des formations sur mesure pour les salariés ne maîtrisant pas les compétences de base ?

📎 Tous ces Kits sont à consulter et télécharger sur le portail dédié aux des bonnes pratiques de lutte contre l'illettrisme : <http://www.illettrisme-solutions.fr/www.illettrisme-solutions.fr>

### 25 janvier 2018 – Réunion du comité consultatif de l'ANLCI – « Réaffirmer en 2018 nos engagements communs au service des personnes confrontées à l'illettrisme »

Le comité consultatif du Groupement d'Intérêt Public ANLCI, poumon de la société civile, regroupe de nombreux acteurs du champ social, culturel, de la formation, de l'insertion, de l'entreprise, partenaires sociaux, grandes fondations, associations d'éducation populaire, organisations caritatives... Il constitue un espace de mobilisation, un point de jonction de tous ceux qui peuvent agir, et souhaitent travailler d'une manière décloisonnée, en faisant cause commune, sous le mot d'ordre « Réunir pour mieux agir ».

Pour permettre à chacun d'agir le plus efficacement possible dans son cœur de métier, l'ANLCI appuie son action sur cette instance précieuse qui a, notamment, défini les modes d'action à privilégier sous la forme d'un cadre national de référence en septembre 2003.

Le comité consultatif du 25 janvier 2018 sera l'occasion de donner du corps au projet de l'ANLCI, formalisé dans sa feuille de route 2018, adoptée lors de l'Assemblée générale du GIP en novembre dernier.

Pour que ce projet puisse effectivement être mis en œuvre, concrètement, sur les territoires, il doit se nourrir et s'enrichir de la connaissance du terrain des membres du comité consultatif et leur permettre de se l'approprier.

 [Télécharger le poster des membres du comité consultatif](#)

### 29 janvier 2018 - Etats généraux de la politique de la ville avec l'association des maires Ville & Banlieue

Pour échanger autour de la question de la formation professionnelle et de l'apprentissage dans les quartiers prioritaires, avec l'Association des maires VILLE & BANLIEUE de France, les associations, élus, entreprises, centres de formation, entrepreneurs, collecteurs, formateurs, employés des collectivités, services de l'Etat et citoyens engagés sont conviés à venir partager leurs expériences.

 Pour participer, l'[inscription](#) est obligatoire.

 [Consulter le site de Ville & Banlieue](#)

@ Sylvie THOMAS, déléguée générale Ville & Banlieue : [sylvie.thomas@ville-et-banlieue.org](mailto:sylvie.thomas@ville-et-banlieue.org)

### 30 janvier 2018 – Regroupement des Centres Ressources Illettrisme et des Chargés de mission régionaux de l'ANLCI

Le Centre Ressources Illettrisme est un espace d'animation à vocation territoriale (régionale, interdépartementale ou départementale) qui a pour mission principale l'appui pédagogique et technique à tout acteur de la lutte contre l'illettrisme. Il diffuse et met à disposition l'information, promeut les actions, les organismes intervenant dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, les dispositifs existants ainsi que les ressources documentaires et pédagogiques disponibles. Il contribue à la professionnalisation des acteurs en relation avec les personnes en situation d'illettrisme. C'est pourquoi, il est un partenaire incontournable des équipes de l'ANLCI. Le socle des services offerts par les Centres Ressources Illettrisme sur les territoires est décrit dans un canevas proposé par l'ANLCI.

Le regroupement du 30 janvier 2018 sera l'occasion, notamment, de présenter aux chargés de mission régionaux et aux représentants des Centres Ressources Illettrisme la feuille de route 2018 et de penser, ensemble, les coopérations opérationnelles à mettre en œuvre tout au long de cette nouvelle année de mobilisation pour que l'illettrisme recule.

@ Ophélie RAVEAUD, Correspondante pour les CRI à l'ANLCI : [ophelie.raveaud@anlci.fr](mailto:ophelie.raveaud@anlci.fr)

### 6 février 2018 – « Compétences clés et vie professionnelle : un enjeu individuel et collectif » - Une journée de réflexion proposée par l'ANFH Aquitaine, en application de l'accord-cadre conclu entre l'ANLCI et l'ANFH

Rendre compte d'un incident, comprendre et appliquer les consignes, rédiger un message à l'attention d'un collègue... Les agents de la fonction publique hospitalière doivent être en mesure de communiquer à l'oral et à l'écrit, de s'adapter aux changements, de comprendre leur environnement professionnel.

Certaines personnes en situation d'emploi ne maîtrisent pas les compétences clés nécessaires à leur vie professionnelle. L'acquisition du socle de connaissances et de compétences fondamentales est considérée comme une priorité du Compte Personnel de Formation (CPF).

Cette journée, à laquelle sont attendus des directeurs d'établissement, des Directions des ressources humaines, des responsables et chargés de formation, des encadrants, des représentants du personnel, poursuit plusieurs objectifs :

- comprendre et s'approprier les notions de compétences clés ;
- mesurer les répercussions et les enjeux stratégiques, opérationnels et sociaux ;
- savoir mobiliser les acteurs (encadrement, agents) autour de la question des compétences clés ;
- connaître le dispositif proposé par l'ANFH (professionnalisation des accompagnants, professionnalisation des agents).

### 16 février 2018 – « Illettrisme et compétences clés » - Une journée de sensibilisation proposée par l'ANFH de Bretagne, en application de l'accord-cadre conclu entre l'ANLCI et l'ANFH

L'ANFH se mobilise contre l'illettrisme, difficulté socialement invisible, et qui empêche la promotion de ses agents en difficulté avec les compétences de base dans la Fonction Publique Hospitalière.

Cette journée, à destination des personnels de direction, personnels des services Ressources Humaines, cadres de proximité tous secteurs confondus, membres des instances représentatives des personnels, référents internes, personnels des services de médecins du travail, a vocation à sensibiliser tous les acteurs au premier rang desquels les personnels d'encadrement pour conduire tous les agents sur la voie du développement de soi.

## C'EST EN LIGNE

### Quelles sont les pratiques numériques des personnes en situation d'illettrisme ?

Dans le cadre de leurs recherches sur les pratiques numériques des personnes en difficulté, notamment avec l'écrit, Bernadette Bonnefond et Chloé Bouzigue ont effectué leur stage de Master 2 au sein de l'ANLCI et de l'Association Ecritures plurielles de Pierre-Bénite (69). Cette action a été soutenue par la Boutique des Sciences.

La Boutique des Sciences (Université de Lyon) est un projet européen qui vise à créer du lien entre le monde de la recherche et la société civile.

[Consulter les travaux de B. Bonnefond et C. Bouzigue](#)

# Les infos flashes du mois

## NOUS

Le Magazine de la Confédération syndicale des familles (CSF),

Un dossier dédié à la lutte contre l'illettrisme est paru dans le numéro du 4<sup>e</sup> trimestre 2017.

*« Avant d'agir, encore faut-il repérer les personnes qui ont besoin d'aide. Administrations publiques territoriales, entreprises ou organismes de formation professionnelle sont en première ligne. Chaque acteur doit, à son niveau, être sensibilisé à ces questions pour faire état de solutions adaptées si besoin. »*

[Lire le dossier](#)



## APPEL À PROJETS 2018 FONDATION LIRE ET COMPRENDRE

### « Prévenir le décrochage scolaire dès la première année du primaire »

La Fondation Lire et Comprendre a été créée en décembre 2015 sous l'égide de la Fondation de France. Elle a pour objet de contribuer à la lutte contre l'illettrisme dès le plus jeune âge, en soutenant des projets destinés à aider les enfants du primaire en difficulté d'apprentissage, particulièrement ceux du cours préparatoire (CP) issus de milieux défavorisés. Elle vise essentiellement à améliorer leur niveau de compétence en lecture et compréhension, tout en favorisant leur appétence dans le domaine des apprentissages.

#### Objectifs

La Fondation Lire et Comprendre souhaite favoriser l'égalité des chances avec les objectifs suivants :

- prévenir l'illettrisme et les risques de décrochage scolaire dès le plus jeune âge par des réponses adaptées ;
- identifier le plus tôt possible les enfants en difficulté d'apprentissage, grâce à une intervention coordonnée de la structure, des professeurs d'école, de la famille et, le cas échéant, de la municipalité ;
- favoriser le goût et le plaisir de lire et plus généralement développer le désir d'apprendre en encourageant le goût de l'effort.

#### Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse aux organismes à but non lucratif (fondations, associations et autres établissements).

Les actions concernées par les projets doivent se dérouler en France Métropolitaine.

#### Calendrier du projet

Les projets présentés devront concerner l'année scolaire 2018-2019 et être opérationnels dès le mois de janvier 2019.

Date limite de dépôt des candidatures par courriel : **23 mars 2018**

Toutes les informations sur l'appel à projets et le dossier de candidature sont à retrouver sur [le site de Lire et Comprendre](#)